

le lendemain sur nos registres de l'état civil sous
 le N° 114 fille majeure et légitime de Guillaume
 Charistat avignonnais, fils de Borel, négociant en vin
 et de Suzanne Charlotte Meassard, sans profession
 ayant même domicile au Les Tourlousiers N° 414
 ici présents et consentants. Inquiète nous ont requis
 de procéder à la célébration du mariage projeté
 entre eux et dont les publications ont été faites
 devant la porte de cette Mairie le 20 novembre
 dix-neuf et vingt six derniers et à Remoulins
 les mêmes jours sans opposition selon les certificats
 qui nous a été remis. Aucune opposition ni contestation
 ayant été signifiée, après avoir sommé lecture des
 actes sur énonces et de chapitres sur le titre du
 mariage du code civil, avons demandé aux futurs
 époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour
 femme, chacun d'eux ayant répondu affirmativement
 et approuvé, déclarons au nom de la loi
 que les père Suzanne Custon et marthe emilie
 Clotilde Borel sont unis par le mariage. Les parties
 interpellés nous ont déclaré n'avoir fait aucune
 contestation devant nous. Et tout ce nous avons
 dressé acte en présence des témoins Buisson, Montpagnol
 Bouleux, âgé de quarante trois ans; guspane
 Thichaux, même profession, âgé de trente
 ans; francou Borel, employé à domicile, âgé
 de vingt six ans, frère de la mariée et alby Alers
 propriétaire, âgé de vingt cinq ans, Remoulins;
 ce dernier à Landun, gard, et les autres à Avignon
 avons signé avec les mariés, pères, mères et
 témoins après lecture faite.

Gaston Marthe Borel Custon
 Léontine Galland G. Borel B. Borel
 P. Buisson G. Thichaux A. Buisson
 Alers Alers J. Bouleux

